DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUIN 2015

Délibération
n° 2015.06.183

21ème Conférence des parties de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (COP21) : participation du GrandAngoulême à la dynamique COP21

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

DELIBERATION N° 2015.06.183

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / DÉVELOPPEMENT DURABLE	Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

21EME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION CADRE DES NATIONS-UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (COP21) : PARTICIPATION DU GRANDANGOULEME A LA DYNAMIQUE COP21

En décembre 2015, la 21ème Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (COP 21), aura lieu à Paris. Elle a notamment pour objectif d'aboutir à un accord international sur le climat incluant tous les pays pour contenir le réchauffement mondial à 2°C. Avec ou sans accord international, les territoires et les citoyens seront les principaux opérateurs de la lutte contre le dérèglement climatique.

Le GrandAngoulême souhaite s'inscrire dans cette dynamique afin de montrer son engagement et de contribuer à l'échelle de son territoire à cet événement d'importance notamment :

- En favorisant la compatibilité des actions climat-énergie avec les objectifs de la COP 21,
- En labellisant les manifestations COP21 du GrandAngoulême pour une meilleure lisibilité auprès du public et acteurs du territoire,
- En valorisant les initiatives locales et citoyennes.

Le GrandAngoulême souhaite favoriser la mobilisation des habitants et des professionnels au-delà de cette conférence, dans le cadre de l'agenda 21 et de la dynamique « Territoire à énergie positive (TEPOS) » de l'agglomération.

Dans un premier temps, une série d'actions permettant de sensibiliser les publics sur le développement durable et le changement climatique en lien avec la COP 21 lors d'évènements ponctuels (semaine du développement durable, semaine de la mobilité, Forum sport santé environnement…) sera mise en place.

En second lieu, courant octobre 2015, sera organisé un forum participatif à destination des acteurs et habitants du territoire dont l'objectif est d'initier la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance en termes de transversalité, de partenariats, de participation citoyenne en cohérence avec le projet d'agglomération et l'élaboration de l'agenda 21.

Calendrier prévisionnel :

1/ En Mars (27/03/15) : mise en place d'une station de mesure et de suivi des pesticides sur la commune de Saint-Saturnin en partenariat avec ATMO Poitou-Charentes (Action COP 21) ;

2/ En Juin : durant la **semaine du développement durable, organisation d'un café citoyen** (2 juin) sur le thème de la transition écologique en partenariat avec « l'Alpha » la médiathèque du GrandAngoulême et les associations locales (Action COP 21) ;

***Délibération actant le plan d'actions Cit'ergie**, ou démarches territoriales en faveur de la transition énergétique déclinées dans l'exercice des compétences du GrandAngoulême*

3/ <u>En septembre</u> :

Les 5 et 6 septembre : Forum Sport santé et Environnement.

Sur le pôle environnement des **ateliers et stands sur l'adaptation au changement climatique** en lien avec la COP 21 avec la problématique de la qualité de l'air/santé/activité sportive seront proposés en partenariat avec Atmo Poitou-Charentes et l'association des petits débrouillards (Action COP 21).

Des ateliers sur le gaspillage alimentaire, les circuits courts et la prévention des déchets seront également proposés par le service prévention déchets du GrandAngoulême lors de ce forum.

11 septembre, l'alternatiba Tour passera par Angoulême (ville étape). Pour les 5 derniers kilomètres, il est proposé que le plus grand nombre de cyclistes fassent ces derniers mètres dont les élus.

Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre.
Le GrandAngoulême coordonnera ou participera aux cotés des associations locales à différentes actions en lien avec l'adaptation des pratiques de mobilité au regard des problématiques climat : 3 journées de gratuité dans les bus urbains, un défi entreprises sur le changement de mode de déplacement, une parade vélo, une exposition sur la mobilité…(Action COP 21).

Lors de la rentrée des classes en septembre 2015
Le GrandAngoulême sera partenaire de l'Inspection Académique et du Département de la Charente pour lancer auprès des établissement scolaires un **nouvel appel à projet « éducation à l'environnement et au développement durable ».** L'objectif est de permettre aux établissements scolaires de s'inscrire dans une démarche de labellisation avec le soutien financier des partenaires.

4/ <u>En Octobre, un grand forum participatif</u> :

En complément de ces premières actions d'éducation au développement durable est proposé un temps de concertation citoyenne sous la forme d'un forum participatif. Celui-ci pourra notamment « s'alimenter » de la synthèse des entretiens ciblés réalisés par le bureau d'étude lors du premier semestre. Le mode de gouvernance est volontairement très ouvert et favorise la transversalité et l'émergence de partenariats locaux. L'idée étant d'inscrire cette gouvernance dans la durée dans le cadre de l'agenda 21.

Ce forum a pour finalité de dégager des axes thématiques pour l'élaboration de l'agenda 21 communautaire et doit permettre d'établir une contribution territoriale à la démarche COP21.

5/ <u>En Décembre</u> :

Défi Familles à énergie positive le 1er décembre 2015, date d'ouverture de la COP 21.
Pour terminer l'année sous le signe du développement durable et de la COP 21, un évènement est programmé à l'occasion de l'ouverture de la médiathèque du GrandAngoulême « l'Alpha » en partenariat avec l'association des petits débrouillards, le « science tour » ; celui-ci se décline autour d'un camion avec laboratoires des sciences sur le thème du changement climatique et de la transition écologique (Action COP 21).

Vu l'avis favorable du groupe de pilotage développement durable du 16 avril 2015,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 19 mai 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le programme d'animations COP21 du GrandAngoulême.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **03 juillet 2015**	**Affiché le :** **03 juillet 2015**